Chautemps, n'a fait que souligner ce que tout le monde avait compris.

Dans tous les cas, l'administration des colonies n'a pas brillé, loin de là ; la volée de bois vert que lui a appliquée M. Couchard est allée jusqu'à Kayes, où M. Grodet prendra sa part.

On reprendra demain matin, cela malgré les efforts des députés sérieux, qui savent que les séances du matin ne servent qu'à escamoter les discussions. Aussi M. Deloncle, un colonial, en apprenant que la séance était fixée à demain matin, n'a pu s'empêcher de s'écrier : « Diable ! nous sommes battus ! »

Nous savons cependant que les séances de demain seront sérieuses et que M. Delcassé, qui se prépare à répondre, forcera son successeur à parler. Il y aura certainement des incidents.

NOUVELLES DU JOUR

Un nouveau scandale à Marseille

Paris, 28 février. — Un nouveau scandale vient d'éclater à Marseille. De nombreuses irrégularités découvertes dans la comptabilité de l'asile d'aliénés de cette ville avaient motivé l'envoi d'un inspecteur des services administratifs et d'un inspecteur des finances.

La *Libre Parole* apprend que l'enquête aurait révélé des faits d'une haute gravité. Certains administrateurs à court d'argent auraient réussi à s'en faire prêter par des fournisseurs de l'établissement. On comprend quelle pouvait être l'autorité de ces administrateurs chargés de contrôler les fournitures, tant au point de vue de la qualité que de la quantité.

L'ancien directeur de l'asile était M. Dubief, aujourd'hui député de Saône-et-Loire. Le directeur actuel est M. Tondu, ancien député de l'Ain, autrefois directeur de l'asile de Brou à Lyon, dont la gestion amena des réclamations qui motivèrent son déplacement. Les administrateurs sont la fine fleur de l'opportunisme et on trouve parmi eux un conseiller général, des conseillers municipaux, etc.

Un journal local, le *Petit Provençal*, rapporte d'autres faits sur lesquels la *Libre Parole* ne veut pas insister pour le moment.

M. Clémenceau. — Un livre et un discours

Paris, 28 février. — Le *Gaulois* annonce que M. Clémenceau va faire paraître prochainement un livre intitulé : *La Mêlée Sociale*, dans lequel il ne s'occupera pas de politique proprement dite.

Le *Gaulois* ajoute que ce livre sera précédé d'une préface retentissante de l'auteur lui-même.

Rappelons enfin que demain soir, au banquet de Goncourt, M. Clémenceau prononcera un discours littéraire.

Le transport des agents des douanes sur les chemins de fer — La proposition de M. l'abbé Lemire.

Paris, 28 février. — Voici, d'après le compte-rendu analytique de la Chambre des députés, le développement de l'amendement de M. l'abbé Lemire, relatif au transport à quart de place des agents des douanes sur les chemins de fer.

M. Lemire. — Je désire demander à M. le Ministre quelles mesures il compte prendre pour assurer aux agents du service actif des douanes le bénéfice du quart de place sur les chemins de fer de l'Etat, et pour obtenir la même faveur des grandes Compagnies. Depuis longtemps l'Administration des douanes a fait de nombreuses et louables tentatives en vue d'obtenir pour ses employés cette faveur: les conseils généraux de la plupart des départements de nos frontières ont formulé des vœux dans le même sens; un des prédécesseurs de M. le ministre, M. Jonnart, s'était associé à ces efforts. Cette mesure serait absolument justifiée.

En effet, les conventions ont accordé un tarif spécial aux militaires et aux marins. Or, en cas de mobilisation, les agents des douanes passent immédiatement dans le service actif de l'armée; en outre, on peut les considérer comme faisant partie d'une armée permanente, car ils sont sur nos frontières les défenseurs du travail national, les gendarmes du fisc. Bien souvent même ces braves gens servent de police sur nos frontières; ils protègent les pauvres paysans contre les braconniers et les malfaiteurs.

Il y a encore une autre raison pour leur accorder le bénéfice du quart de place sur les chemins de fer. L'administration envoie les agents des douanes le plus souvent loin de leur pays d'origine, afin de les défendre contre la camaraderie: on ne peut que l'approuver; mais il est bien désirable que ces pauvres gens, qui ne gagnent que 900 à 1000 francs, puissent de temps en temps voir leur famille et ils ne le peuvent pas, parce que les frais de chemins de fer sont trop élevés.

Je sais que, dans certaines circonstances, les Compagnies accordent des billets de faveur aux agents des douanes de service dans les gares ; mais les Compagnies n'y perdraient pas beaucoup si elles accordaient le tarif militaire à tous les agents du service actif des douanes. Je crois que M. le Ministre peut prendre cette mesure en ce qui concerne les chemins de fer de l'Etat, et qu'en faisant valoir auprès des Compagnies les grands services que l'Etat leur rend par la garantie d'intérêts, il peut obtenir pour les agents du service actif des douanes le tarif militaire sur toutes les voies ferrées de France. (Très bien, très bien sur divers bancs.)

M. le Ministre. — L'initiative en pareille matière ne m'appartient pas : je ne puis que soumettre la question à l'étude du conseil d'administration des chemins de fer de l'Etat : c'est ce que je ferai. En ce qui concerne les Compagnies, je leur demanderai d'examiner la question.

Le retour de la « Gascogne »

Le Havre, 28 février.— La *Gascogne*, revenant de New-York, arrivera probablement sur rade la nuit prochaine.

Si l'heure de son arrivée sur rade permet au steamer de rentrer au port à la marée de midi, demain, la municipalité se propose de se rendre à bord pour féliciter le commandant Baudelon et son état-major, dont l'attitude pendant la mémorable traversée de janvier-février fut admirable. Une délégation de la chambre de commerce se joindra probablement à la municipalité.

Les affaires de chantage

Paris, 28 février. — M. Doppfer a continué aujourd'hui *les auditions au sujet des plaintes formulées contre le* directeur d'un journal du soir, journal dont la comptabilité est actuellement examinée par l'expert Flory.

En outre, M. Dopfer, au sujet des chantages dont s'est plaint M. Félix Martin, ex-président des chemins de fer du Sud, a entendu ce dernier et aussi M. Ferrier, directeur de la *Voie Ferrée*.

L'expédition de Madagascar

Il résulte d'une étude à laquelle s'est livré le correspondant au Havre des *Débats*, que le steamer anglais *Brickburn*, frété par le gouvernement français pour transporter nos canonnières à Madagascar, file au maximum sept nœuds à l'heure : il lui faudra donc 40 jours pour aller de Toulon à Madagascar, ou il n'arrivera que du 20 au 25 avril, en admettant qu'il ait assez de charbon pour ne pas faire escale en route.

Paris, 28 février. — Le *Monde* reçoit la dépêche suivante de Rome :

« On assure dans les cercles politiques que la mission du capitaine Persico en Abyssinie a pour but d'entraver les achats français de mulets et autres acquisitions pour l'expédition de Madagascar. »

Paris, 28 février. — Le colonel d'infanterie de marine Bougnie, du 3e régiment, commandra le 13e régiment de l'armée qui doit faire partie du corps expéditionnaire de Madagascar.

Le lieutenant-colonel Bonard est désigné pour ce régiment. Le régiment colonial sera commandé par le colonel Delorme du 2e régiment et aura pour lieutenant-colonel M. Geil du régiment de tirailleurs malgaches.

Suicide d'un inspecteur de police à Nice

Nice, 28 février. — A la suite de la constatation de détournements M. G..., inspecteur de police, s'est suicidé d'un coup de revolver.

Un surveillant du lycée de Nice arrêté comme pick-pocket

Nice, 28 février. — Un surveillant du lycée a été arrêté comme pick-pocket pendant la bataille des fleurs.

Les gâteaux empoisonnés de Tarbes

Tarbes, 28 février. — Les deux employés des postes qui avaient mangé des gâteaux empoisonnés, indépendemment de Borromée, ont pu être sauvés, grâce à un vomitif énergique.

On a fait venir de La Ciotat pour l'interroger, l'officier retraité à qui était destiné l'envoi. On a ouvert le sac des lettres arrivées le même jour; on en a trouvé une adressée au même destinataire et portant cet avis :

« Je vous envoie des gâteaux et si vous les trouvez bons, je vous en enverrai d'autres.

» Signé : Joséphine ».

On croit que c'est là une signature d'emprunt adoptée pour détourner les soupçons; l'on ne pense pas que l'expéditeur eut réellement l'intention d'empoisonner le destinataire; mais il est à présumer qu'ayant été victime précédemment de vols sur ses envois il a voulu par ce moyen arriver à connaître ses voleurs.

La France à l'inauguration du canal du Nord

Paris, 28 février. — Le gouvernement aurait accepté l'invitation de l'Allemagne d'assister aux fêtes données à l'occasion de l'inauguration du canal du Nord,

Un grand anniversaire à Reims

Reims, 28 février. — De grandes fêtes seront données l'année prochaine sur l'initiative du cardinal Langénieux, en mémoire du baptême de Clovis à Reims. Il s'agit dans la pensée de l'archevêque de Reims de commémorer le 14e centenaire de la conversion de la France au christianisme.

Le pape Léon XIII a béni le projet du vénéré cardinal et a daigné accorder la faveur d'un jubilé à l'occasion des fêtes.

Une tempête de neige en Italie

Rome, 28 février. — Une tempête de neige sévit dans les Apennins. Les communications télégraphiques sont interrompues.

Une barque a fait naufrage à l'entrée du canal de Rimini. Cinq hommes ont péri.

M. Giolitti chez le juge d'instruction

Rome, 28 février. — Devant le juge d'instruction, M. Giolitti a déclaré, suivant les journaux, qu'il entendait répondre seulement devant la haute-cour de justice, au sujet de sa conduite comme ministre, à propos du pli relatif aux documents de la Banque romaine, dont la Chambre a décidé la publication.

D'après l'*Opinione*, le juge d'instruction a remis les pièces du procès au ministère public afin que celui-ci donne son avis sur l'exception d'incompétence soulevée par M. Giolitti et sur laquelle la cour de cassation aura ensuite à statuer.

Le canal de Suez

Port-Saïd, 28 février. — En raison du mauvais temps, le service est interrompu sur le canal depuis ce matin.

Le successeur de M. de Giers

Berlin, 28 février. — La *Gazette de Cologne* donne comme chose faite la nomination du prince de Lobanof, actuellement ambassadeur de Russie à Vienne, au poste de ministre des affaires étrangères.

La marine allemande

Berlin, 28 février. — Au cours de la discussion du budget de la marine, M. Lieber, rapporteur, a fait les déclarations suivantes :

Le gouvernement n'a pas l'intention de porter au-delà de 14 le nombre des cuirassés de haute mer. On n'a en vue jusqu'à la fin du siècle que la construction de deux cuirassés en remplacement d'autres mis hors de service. En ce qui concerne les croiseurs de deuxième classe, on s'en tiendra à l'exposé de 1889-90, dans lequel on prévoyait la construction de sept croiseurs.

Quant aux croiseurs de première classe, on se propose seulement de remplacer le *Leipzig*. Cependant, en ce qui concerne les vaisseaux de cette dernière classe, les gouvernements fédérés se réservent toute liberté d'action pour un avenir plus éloigné.

Les troubles universitaires en Russie

Saint-Pétersbourg, 28 février. — Le *Moniteur de l'empire* publie un compte-rendu des agitations que les étudiants ont provoquées le 20 février. Il dit qu'au repos d'usage qui a lieu dans divers restaurants, après la célébration des fêtes annuelles de l'Université, une partie d'entre eux ont troublé l'ordre des rues qui a dû être rétabli par la force.

Les plus grands excès ont été commis au cirque du manège Michel, à l'Alcazar, au théâtre Tumpakow ainsi que dans les rues.

Partout les troubles ont revêtu le même caractère. Des étudiants ivres ont pénétré de force dans les établissements et y ont commis les mêmes excès que dans les rues, où la mêlée a causé quelques blessures peu dangereuses.

Le nombre des blessés s'élève à 18. Ils sont tous rétablis. L'action de la police s'est principalement réduite aux exhortations et à la localisation des troubles; la force a dû être employée seulement au manège Michel et au café Pakine. Au manège Michel, 8 personnes ont été arrêtées.

La déclaration ci-dessous dément tous les bruits exagérés.

Dans des circonstances analogues, les autorités prendront dorénavant à temps les mesures nécessaires pour assurer l'ordre complet dans les rues, dans les restaurants et dans les théâtres contre tous les incidents inattendus, et pour empêcher les rassemblements de gens ivres et provoquant du scandale.

Saint-Pétersbourg, 28 février. — Les troubles universitaires continuent. A la suite de certaines réclamations *formulées* par les étudiants contre la prétention de la préfecture de police de statuer sur le sort des étudiants arrêtés le 21 février dernier au lieu de les déférer à la justice ordinaire, des réunions tumultueuses, auxquelles assistaient plusieurs centaines d'étudiants, ont eu lieu hier et aujourd'hui à l'Université.

A la suite de ce fait, la police a dû intervenir pour rétablir l'ordre.

Une explosion dans le Nouveau Mexique Les victimes

New York, 28 février. — Vingt-cinq cadavres horriblement mutilés ont été retirés de la mine de Cerillos (Nouveau-Mexique) entièrement bloquée à la suite d'une terrible explosion. On croit que 65 autres ouvriers restent ensevelis et l'on ne conserve aucun espoir de les sauver.

La Commission des conventions

Paris, 28 février. — Voici le procès verbal de la séance d'aujourd'hui de la Commission des conventions. La commission d'enquête a entendu de nouveau M. Raynal.

Les questions qui ont été adressées à l'ancien ministre des travaux publics ont porté notamment sur les conditions dans lesquelles avait été établi le texte des conventions avec les compagnies d'Orléans et du Midi, sur la date à laquelle M. Raynal avait connu l'interprétation donnée par ces Compagnies aux articles 13 et 14 de leurs conventions, sur certains passages représentés à M. Raynal des dépositions de MM. Ancoc de Boutilier, Menche, de Loisgne, etc., sur ce qu'il faut entendre par l'expression de «consolidation des résultats acquis» que M. Raynal avait employée, sur les imputations portées ce matin à la tribune par M. Jourde, etc., etc.

M. Raynal, sur ces divers points, a repris et précisé ses réponses antérieures ; il a renouvelé dans la forme la plus catégorique son affirmation que jamais il n'était entré dans sa pensée d'accorder aux compagnies d'Orléans et du Midi la garantie d'intérêts au-delà de 1914; que jamais, ni au cours des négociations, ni dans l'intervalle qui s'est écoulé entre le vote des conventions par la Chambre et la discussion au Sénat, ni avant le compte-rendu aux assemblées d'actionnaires, rien n'avait pu lui faire supposer que les Compagnies d'Orléans et du Midi attachaient aux articles *qui ont fait l'objet du litige un sens différent que celui* qu'il y attachait lui-même; que rien d'ailleurs dans la situation de ces Compagnies en 1883 ne pouvait justifier une prétention semblable.

Le président de la République au palais Galliéra

Paris, 28 février. — Le président de la République, qui avait déjeuné chez sa fille, Mme Berge, est arrivé à deux heures au palais Galliéra, pour présider à l'inauguration de l'exposition organisée au bénéfice de la crèche du 16e arrondissement.

Le Président était accompagné de Mme et Mlle Félix Faure et du commandant de La Garenne.

A l'arrivée au palais et à la sortie, M. Félix Faure a été acclamé par la foule qui se tenait dans la rue Pierre-Charron, devant le palais Galliéra.

La grève des tisseurs de Roanne

Roanne, 28 février. -- D'après les patrons, le nombre d'ouvriers congédiés, à la suite de la grève, est de 465; *suivant le comité de la grève, ce nombre est de 550.* On compte qu'avant un mois la presque totalité de ces ouvriers sera remplacée. Une cinquantaine ont été rembauchés dans les seules journées de mardi et de mercredi.

Nombre d'ouvrières seront reprises au fur et à mesure que les approvisionnements en bobines, canettes, etc., faits pendant la grève, s'épuiseront. Des entrevues ont lieu journellement entre les ouvriers sans travail et le sous-préfet, qui leur facilite la rentrée dans les usines où il existe encore des métiers disponibles.

Le chômage des ouvriers teinturiers, qui était causé par la grève des tisseurs, touche à sa fin.

La pétition des déserteurs et des réfractaires français réfugiés en Belgique

Paris, 20 février.— Les déserteurs et insoumis à la loi militaire française, réunis en assemblée à Charleroi (Belgique), avaient sollicité par voie de pétition à la Chambre des députés une amnistie en leur faveur.

La commission chargée d'examiner cette pétition a décidé aujourd'hui qu'il n'y avait pas lieu de statuer par suite du défaut de légalisation des signatures.

Une épidémie parmi les troupes d'Angers

Angers, 28 février. — Une épidémie de grippe infectieuse sévit en ce moment au 135e régiment d'infanterie. Deux soldats de la 8e compagnie sont morts, et hier, quatre-vingt-six malades se sont présentés à la visite médicale. Presque tous ont été reconnus.

Les deux Empereurs

Vienne, 28 février. - L'empereur Guillaume a nommé l'empereur François-Joseph feld-maréchal prussien et lui a fait remettre les insignes de sa dignité.

M. Giolitti chez le juge d'instruction

Rome, 28 février. — M. Giolitti, qui avait reçu un mandat de comparution, a été interrogé ce matin à onze heures par le juge d'instruction au sujet des plaintes portées contre lui par M. et Mme Crispi et par d'autres personnes.

Une bombe à Rome

Rome, 28 février. — Pendant les fêtes du carnaval avant-hier soir, une bombe a fait explosion près de l'église de Santa Agata.

Une grande panique s'en est suivie, mais personne n'a été sérieusement blessé.

Une perquisition chez un prince socialiste

Rome, 28 février. — Les agents de la sûreté publique ont perquisitionné au domicile du jeune prince sicilien Cuto, qui professe des idées socialistes.

Le prince a subi un interrogatoire au cours duquel il a déclaré qu'il combattrait de toutes ses forces la candidature de M. Crispi à Palerme.

La perquisition n'ayant pas amené la découverte de papiers compromettants, le prince a été relâché. Il avait fondé, il y a quelque temps, à Palerme, un journal qui fut supprimé pendant l'état de siège.

Envoi de gâteaux empoisonnés. — Un mort

Tarbes, 28 février. — Un paquet à l'adresse d'un officier retraité, demeurant à la Cieutat, près de Bagnères, arrivait hier, à onze heures du soir, au bureau de poste de Tarbes.

Le colis étant tombé, se défit. Deux employés, nommés Borromée et Casteran, voyant que le paquet contenait des gâteaux, mangèrent les miettes de ceux qui s'étaient brisés. Une demi-heure après, Borromée étant couché, ressentit dans les entrailles des douleurs atroces et ne tarda pas à expirer. Casteran n'était que légèrement indisposé.

On croit jusqu'à présent que les gâteaux étaient empoisonnés avec de la strychnine. Le parquet vient d'ouvrir une enquête. Le malheureux Borromée était âgé de 31 ans ; il était veuf et laisse trois enfants.

Une interview de M. de Lanessan

Paris, 28 février. — M. de Lanessan vient de répéter à un de nos confrères que si une circonscription électorale lui est offerte, il se présentera; mais il ne sollicitera rien. Il est, dit-il, d'un âge où l'on sait attendre. Il a ajouté que le véritable motif de sa révocation, c'est qu'il avait trop d'initiative personnelle.

Questionné au sujet du refus du gouvernement de le laisser entendre par la commission du budget au sujet du budget de l'Indo-Chine qui vient en discussion, l'ex-gouverneur général a refusé de faire connaître ce qu'il comptait faire à ce sujet.

Le conseil supérieur du travail

Paris, 28 février. — Le conseil supérieur du travail se réunira le 25 mars au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Il examinera pendant cette session la question de l'organisation des chambres du travail, qui a fait l'objet d'un rapport présenté par M. Hector Depasse, au nom du comité permanent.

Le conseil aura en outre à étudier, conformément au vœu émis par lui dans sa dernière session, les mesures à prendre pour garantir les ouvriers contre le chômage.

A propos des courses de taureaux

Grande effervescence dans tout le Midi, en face des arrêts de la Cour de Cassation qui déclarent le taureau un animal domestique. On compte recueillir 500,000 signatures de protestataires et organiser des meetings bruyants.

Nous espérons bien, dit un des organisateurs, que la Cour de Cassation n'osera pas rendre contre nous un nouvel arrêt aussi injustifié que le précédent et qui serait ainsi conçu :

« Article premier. — Le méridional est un animal domestique.

»Art. 2.— Les courses de méridionaux sont interdites.»

Menaces socialistes

Le projet de loi contre les coalitions d'ouvriers des arsenaux et des chemins de fer, que le gouvernement dépose au Sénat, provoque déjà de vives protestations de la part des socialistes.

Le syndicat Guérard se propose d'organiser à Paris et dans les départements des meetings pour combattre la loi. Il se pourrait même que si le projet était adopté par le Sénat, on aurait recours à des manifestations dans la rue, pour intimider la Chambre.

Les fêtes maritimes de Kiel

Paris, 28 février. — S'il faut en croire la *Patrie*, les ministres de la guerre et de la marine, et aussi MM. Leygues, Lebon, Trarieux et Poincaré se montreraient résolument opposés à accueillir l'invitation de l'Allemagne de participer aux fêtes maritimes à l'occasion de l'inauguration du canal de Kiel.

Le général des Trinitaires

Rome, 28 février. — L'Ordre des Trinitaires vient de tenir son chapitre général en vue de l'élection d'un nouveau général. Les électeurs ont désigné, à une grande majorité, le R. P. Esteban, religieux espagnol.

Les juifs en Allemagne

Hier, au Parlement allemand, on a discuté une proposition contre l'immigration juive. MM. Jacob Kœtter et Bindewald ont déclaré que les juifs étaient les auteurs des dommages causés à l'activité industrielle du pays, et déclaré qu'il ne faut pas créer de nouveaux embarras au pays par l'autorisation de l'immigration juive.

La proposition a été ajournée.

L'influenza

L'influenza se répand dans toute l'Europe. Moins terrible à Londres, elle sévit particulièrement en Allemagne; Munich a 30,000 malades.

Maladie de la reine régente d'Espagne

Madrid, 28 février. — La reine régente est atteinte de la rougeole. La *Gazette* publie un bulletin sur l'état de santé de la reine régente. La rougeole est bénigne; aucune complication n'est à craindre. Le roi et les infantes ont été isolés, afin d'éviter la contagion.

Fabrique en feu. — Enfants brûlés

Chicago, 28 février. — Un incendie a éclaté dans le quartier manufacturier de la ville. Les dégâts sont estimés à 600,000 dollars.

Dans l'une des manufactures incendiées où 225 enfants sont employés, une panique a eu lieu. Beaucoup de ces enfants ont été sérieusement blessés; trois le sont mortellement.

Le feu à Halifax

Un incendie a détruit l'embarcadère d'Halifax (Nouvelle-Ecosse) et plusieurs entrepôts de grains. Les dégâts sont évalués à 750,000 dollars.

LIBRE-ÉCHANGE ET PROTECTION

Dans une récente conférence faite à Reims, M. Charles Roux, député libre-échangiste de Marseille, parlant de la liberté commerciale et des traités de commerce, s'exprimait ainsi :

« Je n'ai pas, ajoute-t-il, la prétention d'avoir fait une étude approfondie au point de vue commercial des différents pays que nous venons de parcourir : un travail de ce genre excéderait les limites d'une conférence; mais je pense que mes courtes indications suffiront pour prouver que la principale préoccupation des nations européennes est portée vers l'extension de leur commerce et de leurs industries, qu'elles s'appliquent à les favoriser par tous les moyens en leur pouvoir et par les sacrifices d'argent les plus considérables, par l'ouverture de voies de communication fluviales et terrestres et qu'elles manifestent une sorte de besoin de s'unir entre elles par des traités commerciaux à longue portée leur permettant de compter sur des bases solides et durables pour accomplir leurs progrès pacifiques.

» Et c'est le moment que nous choisissons, nous autres, pour nous singulariser, pour nous isoler, pour sortir, en un mot, de ce concert européen, pour entourer notre commerce, notre marine et les principales de nos industries non seulement d'entraves matérielles, mais d'entraves morales qui ne leur cèdent en rien. Le grand tort que nous avons eu, nous autres libéraux, a été de croire que nos conquêtes économiques étaient définitives et de ne pas avoir surveillé le travail souterrain auquel nos adversaires se sont livrés de 1880 à 1890. Ils sont parvenus à créer un courant d'opinion dans tous les centres agricoles et ils l'ont si habilement exploité que les candidats aux diverses fonctions électives ont dû forcément se revêtir d'une robe protectionniste et prendre des engagements dont nous avons entendu les échos à la tribune du Parlement. Nous nous sommes endormis trop longtemps et quand nous nous sommes réveillés, il était trop tard pour empêcher le mal

» Notre sommeil était d'autant plus dangereux que les arguments dont on a usé contre nous sont de ceux qui séduisent le plus aisément les cultivateurs et certains industriels par leurs caractères simplistes. Ce n'est pas étonnant, disaient nos adversaires, que vous vendiez mal votre blé, votre orge, votre avoine ou votre laine, le pays est envahi par les produits étrangers qui tuent le travail national ; exigez donc de vos mandants qu'on frappe de bons droits tous les produits exotiques et vous retirerez alors le profit que vous devez attendre de vos peines et de vos sueurs. Il est infiniment plus commode de se faire applaudir en tenant ce langage qu'en développant les arguments complexes qui militent en faveur de la liberté commerciale.

» Et c'est ainsi, Messieurs, que la Chambre de 1885 est devenue protectionniste, que celle de 1889 l'était en grande majorité et que celle de 1893 l'est malheureusement encore. Sentant le terrain bien préparé, nos adversaires ont poursuivi leur œuvre de démolition en chargeant le commerce de tous les péchés d'Israël, en le dénigrant, en le vilipendant, en amoindrissant son utilité, son importance et son prestige.»

M. Méline a, dans la dernière assemblée générale de *l'association de l'industrie et de l'agriculture françaises*, fait allusion à la conférence de M. Roux :

« Donc, M. Roux est allé à Reims, il y a quelques jours, pour y faire une conférence... et vous devinez, tout de suite, pourquoi il a choisi Reims : c'était pour y jeter un peu d'huile sur le feu ; il est si facile d'aigrir l'esprit des gens qui souffrent et de leur persuader que c'est moi — toujours moi — qui suis la cause de leurs souffrances.

» Ah! messieurs, je regrette bien de n'avoir pas été là pour répondre à mon excellent collègue; ma réponse n'aurait pas été longue, mais elle aurait été décisive. Je me serais borné à lui lire un extrait d'une revue qui n'est pourtant pas protectionniste et qui n'en a que plus d'autorité, la *Revue du commerce extérieur*.

» Ce journal, si consciencieux, analysait dans son dernier numéro le mouvement du commerce des laines en Allemagne pour 1894, et disait :

» L'exportation des draps et de la bonneterie, éléments essentiels de l'industrie allemande, a diminué de 11 0/0 pour les draps, de 1 1/2 0/0 pour la bonneterie.

» Encore, ne s'agit-il que des quantités ; la diminution des valeurs est certainement bien plus considérable.

» Nos tisseurs ont grand tort d'attribuer à la réforme douanière française la responsabilité d'une crise qui se fait également sentir au delà du Rhin. »

Venait ensuite une autre constatation plus décisive encore :

« Pour la laine, les entrées se sont accrues de 15 *millions ; les sorties de 15 millions 1/2.* Il est donc resté en France autant de laines exotiques qu'en 1893, et par suite, la production totale n'a pas varié. »

« Mais, M. Roux s'inquiète bien de cela ! Il préfère dénoncer notre nouveau régime économique, proclamer qu'il a ameuté tout le monde contre nous, et raconter à ses auditeurs, le plus sérieusement du monde, que, dans un voyage qu'il vient de faire à travers l'Italie et l'Espagne, il n'a rencontré que des gens absolument indignés et résolus à se passer de nous.

« Je le crois volontiers ! Quand un étranger a la bonne fortune de mettre la main sur un Français qui commence par donner tort à son pays, on comprend sans peine qu'il lui fasse écho et lui témoigne toute sa reconnaissance. (Vifs applaudissements.)

» Voilà, messieurs, la vérité, la triste vérité. Ce n'est pas de l'étranger que partent les attaques les plus redoutables contre notre régime économique, c'est d'ici. A l'étranger, on est plus juste et moins passionné. On se donne la peine d'y regarder les tableaux de douane sans parti pris, sans idée préconçue, et quand on y voit que ces tarifs si décriés par les libre-échangistes français sont si peu prohibitifs qu'ils ont à peine ralenti le mouvement des importations, on se trouve trop heureux d'en être quitte pour la peur et on se dit qu'après tout, si quelqu'un avait le droit de se plaindre, ce seraient plutôt les protectionnistes.

» Eh ! oui, les protectionnistes seraient assurément autorisés à se demander, en présence de ce qui se passe, s'ils n'ont pas été trop timides, et si certains de nos droits ne sont pas au-dessous des nécessités de la situation économique du monde. »

Situation météorologique. — Roubaix, 1er Mars—Hauteur barométrique : 756. Température :

A 7 heures	du matin	2	degrés	au-dessus de zéro.
A 1 —	du soir	5	—	au-dessus de zéro
A 5 —	—	4	—	au-dessus de zéro.

HUILES DU CONGO

Adoptez ces huiles pour parfumer et embellir vos cheveux, et ne prenez que des flacons portant sur l'étiquette le nom de **Victor Vaissier**.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une donation de 100,000 francs faite par M. le docteur Philippart à la Faculté de médecine de l'Etat, à Lille. — Le conseil de la Faculté de médecine de Lille, dans sa dernière séance, a accepté une donation de cent mille francs faite en nue propriété à la Faculté par M. le docteur Philippart, de Roubaix.

Le revenu de cette donation sera ultérieurement affecté, pour la plus grande partie, à des prix et à des bourses d'études, en faveur d'élèves ayant appartenu pendant toute leur scolarité à la Faculté de Lille.

Le nouvel Hôtel des Postes. — Les pourparlers engagés depuis quelque temps pour l'installation du nouvel hôtel central des Postes, et dont nous avons parlé récemment, n'ont pas abouti. Il était question, on s'en souvient, d'un immeuble de la rue Nain, qui a 17 mètres de façade, avec jardin qui s'étend jusqu'à la rue de la Gare. Mais, l'administration municipale n'ayant pu accepter les conditions des propriétaires, leur a écrit, il y a quelque temps, pour leur annoncer que l'entente n'était pas possible.

D'autres propositions ont été faites depuis; l'une d'elles notamment a beaucoup de chances d'aboutir.

L'immeuble en question se trouve, lui aussi, à proximité de la Grand'Place ; mais, jusqu'à présent, rien n'est encore décidé.

Les « Vrais travailleurs de l'Industrie textile. » — *Conférence de M. l'abbé Naudet à l'Hippodrome de Lille.* — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le Conseil syndical des « Vrais travailleurs de l'Industrie textile » rappelle aux sociétaires que la conférence de M. l'abbé Naudet à l'Hippodrome lillois aura lieu, après-demain dimanche, à quatre heures et demie du soir.

» Il compte sur toute la bonne volonté des chefs de section pour réunir leur groupe respectif, dès deux heures de l'après-midi, afin d'arriver, à deux heures trois quarts au plus tard, à la gare de Roubaix, où seront distribués les billets d'aller et retour.

» La grande réputation de l'orateur, et son dévouement si connu à la cause des ouvriers honnêtes et laborieux permettent d'espérer que les « Vrais Travailleurs » répondront en masse à l'appel qui leur est fait.

» *Pour le Conseil syndical,*

» Florentin Wagnon.»

On annonce la mort de M. François Carpentier, surveillant de la voirie de Roubaix, décédé en son domicile, rue Newcomen, n° 31, jeudi, dans sa cinquante-cinquième année.

M. Carpentier, né à Verlinghem (Nord), était au service de la Ville depuis vingt-trois ans, et avait dans ses attributions le balayage public. Ses funérailles auront lieu, demain samedi, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Sépulcre.

— On annonce aussi la mort, à l'âge de 68 ans, de Mme Edouard Florin, née Hyacinthe Prus, membre du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, demeurant boulevard Gambetta, 57. Ses funérailles auront lieu le lundi 4 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Martin.

Œuvre de la Bouchée de pain. — Dons reçus : Un anonyme appréciateur de l'œuvre, 600 francs.— Quête faite le mardi-gras par le groupe d'amis « Les Habits noirs » habitués du café Saint-Georges et interprètes de la romance « La Charité », y compris la quête de la Brasserie universelle, 258 fr. 75.

— Quête faite par des dames, 24.50. — De divers anonymes, un sac cuir, différents lots de vêtements hommes, femmes et enfants, chaussures, etc.

— Une bobine de laine peignée pour être divisée en cravates. — De M. F. Didry, pharmacien, rue Notre-Dame, 20 litres de quinquina au Bordeaux. — Don de 11,50 pour vente de vieux papier et déchets. — Anonymes, 1 hectolitre haricots, 5 pains de 3 livres, lots de vêtements, hommes et enfants.

Au nom des malheureux, nous adressons de tout cœur nos sincères remerciements à tous ces généreux bienfaiteurs connus et inconnus, aux personnes dévouées qui ont quêté pour notre œuvre, souhaitant que ces bons et encourageants exemples soient suivis et qu'ils rappellent à leurs devoirs les quelques indifférents qui, dans le tourbillon de la vie, oublient qu'il y a tant et de si sombres misères. *Le Comité.*

Actes de probité. — Un jeune garçon de 12 ans, Armand Tassart, écolier, rue Jouffroy, a trouvé, mercredi soir, rue de Bouvines, un porte-monnaie contenant une assez forte somme d'argent. Cet honnête enfant s'est empressé de déposer sa trouvaille au commissariat central de police.

Nous félicitons vivement le jeune Tassart de cet acte de probité, qui fait le plus grand honneur à lui et à ses parents.

— M. Joseph Vangasse, tisserand, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, tient à la disposition de celui qui l'a perdue une reconnaissance du Mont-de-Piété, trouvée par cet honnête ouvrier, mercredi soir, rue de l'Epeule.

Une surprise agréable est réservée à tous les promeneurs qui se dirigeront au boulevard de Paris: c'est à l'exposition de la photographie Shettle, qu'on peut admirer la gracieuse danseuse, jolie enfant de trois à quatre ans, dont la pose défie toute critique; impossible de ne pas être étonné du naturel avec lequel ses mains retiennent les transparentes jupes de tulle; ses petits pieds chaussés de satin blanc n'attendent que le premier signal pour se mettre en mouvement; tout est harmonieux dans ce tableau et tout charme, car le visage de la fillette, à lui seul, est un poème — et l'on se demande lequel est le plus beau de l'agrandissement au charbon ou de la porcelaine sur laquelle elle est rejetée à côté même du tableau. — Nos vives félicitations à M. Shettle pour cette nouvelle œuvre originale.

Des bruits circulent en ce moment dans notre ville prêtant à « *La Grande Maison* », de Lille, l'intention de se déplacer, après avoir vendu son immeuble de la rue Faidherbe à un important établissement financier.

« *La Grande Maison* » nous autorise à affirmer que ces bruits sont absolument faux et qu'elle ignore ce qui a pu leur donner naissance.

Vol d'un porte monnaie, aux Halles. — Un adroit pick-pocket a enlevé, jeudi matin, aux Halles centrales, son porte-monnaie à Mme Bayart, habitant rue Soubise, sans que cette dame s'en aperçut. Ce porte-monnaie contenait une somme de 15 francs.

Plainte a été déposée à la police.

Pris en flagrant délit de vol. — Un fraudeur de profession, Louis Hubaux, âgé de 51 ans, demeurant à Leers, a été arrêté, jeudi matin, rue Lacordaire, en flagrant délit de vol de légumes, dans le jardin de M. Rouvillain.

Conduit devant M. Broigne, commissaire de police, Louis Hubaux a avoué ne vivre que du produit de la fraude et du vol, depuis près d'un an.

Ajoutons que cet homme se trouve sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Deux emplois vacants à la Mairie de Roubaix. — Un concours est ouvert pour deux emplois vacants de commis aux écritures à la Mairie de Roubaix. Le traitement de début est de 1,200 fr. Les candidats doivent avoir leur domicile légal à Roubaix, et n'être âgés que de 20 à 30 ans.

Les demandes seront reçues à la Mairie jusqu'au dimanche 31 mars inclus.

Croix. — *Tentative de corruption de fonctionnaire.* — Nous avons annoncé, mardi, l'arrestation, par le garde champêtre Spriet, de Croix, du jeune François Vanconsberck, âgé de 18 ans, sujet belge, expulsé de France. Après enquête, M. Séguin, commissaire de police, a dressé procès-verbal contre le père de ce jeune homme, Emile Vanconsberck, cabaretier au *Pigeon Voyageur*, à Croix, qui avait adressé à M. le procureur de la République une lettre dans laquelle il accusait l'honorable garde Spriet d'avoir accepté une pièce de 5 francs en échange de son silence.

Il va sans dire que c'était là une calomnie, d'autant plus infame, que la femme Vanconsberck, le jour de l'arrestation de son fils, avait tenté de corrompre le garde, en lui offrant vingt francs... Procès-verbal a également été dressé contre cette femme.

— *Exploits de voleurs.* — Les voleurs de nuit ne chôment pas à Croix. C'est ainsi que, dans la nuit de jeudi, ils ont tenté de s'introduire chez M. Wagnon, épicier au hameau de l'Allumette, et chez M. Burlin, marchand de légumes, rue Chevreuil, en se servant d'un vilbrequin pour arriver à faire sauter la serrure. Ils n'y ont pas réussi.

Il n'en a pas été de même chez M. Ildephonse Desmoulins, épicier à l'Allumette, d'où ils ont emporté une ample provision de produits d'une valeur de 200 francs, plus un porte-monnaie contenant six francs.

M. Seguin, commissaire de police, a ouvert une enquête.

— *Eglise Saint-Pierre.* — *Une mission.* — Une mission s'est ouverte dans cette paroisse, le mercredi des Cendres à 8 h. 1/4 du soir, pour se terminer le dimanche 17 mars aux vêpres qui seront chantées à 3 heures.

Chaque jour, le matin à 6 heures 1/2, courte instruction précédée et suivie d'une messe. — Le soir à 8 heures 1/4, exercice principal de la mission.

Le dimanche, les exercices de la mission auront lieu aux messes et aux vêpres.

Le samedi, il n'y aura pas d'exercices de mission, toute la journée sera réservée aux confessions.

Du jeudi 28 février au jeudi 7 mars, chaque jour, à l'exception du dimanche, à 11 heures 1/4, aura lieu la mission des enfants.

On annoncera chaque soir les cérémonies et les différentes particularités de la Mission.

Le dimanche 10 mars, à la messe de 6 heures, communion des femmes.

Le dimanche 17 mars, à la messe de 6 heures, communion des hommes.

Le dimanche 17 mars, sermon de clôture, adieux des Missionnaires et bénédiction papale.

N. B. — Les Pères Missionnaires seront au confessionnal tous les matins jusqu'à 7 heures — et tous les soirs à partir de 5 heures — le samedi toute la journée.

LE CHEIKH ABOU NADDARA

à Roubaix-Tourcoing

Les comités des Sociétés de Géographie de Roubaix et de Tourcoing se sont assuré le concours, pour deux séances qui auront lieu, l'une à Roubaix samedi à 8 heures 1/2 du soir, et l'autre à Tourcoing dimanche à 4 heures 1/2, d'un publiciste égyptien, le cheikh Abou Naddara, qui a acquis une grande notoriété à Paris, où il séjourne depuis 1878, exilé de son pays à la suite d'articles de journaux dans lesquels il s'attaquait à la politique anglaise en Egypte.

Journaliste, poète, orateur merveilleusement doué, le cheikh Abou Naddara est surtout un patriote ardent et un chaud ami de la France

Voici ce qu'il écrivait il y a quelques jours à la Société de Géographie qui lui demandait son concours : nous laissons à la lettre toute sa saveur orientale :

« Ce n'est pas d'aujourd'hui que date mon amour pour votre pays, phare lumineux de la civilisation et berceau glorieux de héros immortels. J'aime la France depuis le jour où, jeune encore, j'ai lu son histoire dont chaque page inscrit en lettres d'or le nom d'un homme de génie et de valeur. Et depuis cette époque-là, par mon humble plume et par mes faibles discours, j'ai tâché d'attirer à la patrie de Victor Hugo et de Sadi Carnot, qui furent si bons pour moi, les sympathies des peuples de l'Orient

» Dieu m'inspirait des paroles éloquentes, et les compatriotes s'ouvraient à l'amour de la France. Albion en fut jaloux et réussit par ses intrigues à me faire exiler de mon pays natal, espérant ainsi fermer cette bouche vengeresse; mais, guidé par les anges du Très Haut, j'ai dirigé mes pas vers votre terre hospitalière où, par mon journal, par ma revue et par mes correspondances aux feuilles orientales, je plaide la sainte cause, non seulement *de ma patrie, mais de toutes les contrées d'Asie et d'Afrique envahies par les Anglais,* les sauterelles rouges qui ravagent nos champs fertiles et sèment dans nos demeures la ruine et la désolation. »

Depuis sa sortie d'Egypte, le cheikh Abou Naddara a fait 208 discours dans des banquets, fêtes, réunions, et 48 conférences tant en France qu'à l'étranger.

Il est directeur de deux journaux arabes qui se publient à Paris depuis une vingtaine d'années.

Le sujet qu'il traitera dans les deux séances de Roubaix et de Tourcoing est tout indiqué: *la question égyptienne* et *la France en Orient*. Mais les descriptions de mœurs trouveront aussi leur place dans ces conférences, ainsi que le cheikh Abou Naddara en a lui-même donné l'avis en ces termes :

« Si vous voulez me voir inspiré, veuillez m'avoir des auditrices; je tâcherai de les intéresser en leur parlant de leurs sœurs d'Orient, et j'apporterai avec moi six grands tableaux coloriés égyptiens représentant nos coutumes et nos mœurs, tableaux qui ont été exposés au Palais de l'Industrie l'an dernier et qui ont trouvé grâce aux yeux du président Carnot, de glorieuse mémoire. »

Voilà qui assure un succès sans précédent pour nos Sociétés de géographie.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,60** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX
Rue du Bois, 13;
Rue de l'Industrie, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);
Rue d'Italie, 36;
Rue de l'Epeule, 188;
Rue de Tourcoing, 155;
Rue du Tilleul, 123;
Boulevard de Strasbourg, 126;
Rue Corneille, 7;
Rue Ma Campagne, 113;
Rue du Collège, 71 bis;
Rue de Cartigny;
Rue de la Halle, 9;
Grande-Rue, 285;
Rue de l'Ommelet, 125;
Rue de la Chaussée, 2;
Rue Decrême, 37;
Rue Turgot, 68;
Place de la Gare, 129;
Grande-Rue, 38.
Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98

A TOURCOING
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 5;
Rue de Gand, 91;
Rue du Tilleul, 15.

A CROIX
Rue de la Gare chez M. Davivier

A LILLE
Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ, tapissier-décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37910

TOURCOING

Adjudication de plombs pour l'Usine à Gaz.— Il a été procédé, jeudi, à trois heures, à l'adjudication de 15.000 kilogs de plombs en tables et en tuyaux de deux catégories, savoir : 1° tuyaux d'un diamètre de 0.020 m/m et au-dessous ; 2° diamètre de plus de 0.020 m/m pour le service de l'Usine municipale à gaz, pendant l'année 1895. La séance était présidée par M. Hassebroucq, maire, assisté de MM. Ducoulombier et Masurel Leclercq, conseillers municipaux, et en présence de MM. Barrois, directeur de l'usine, Lamarque, chef du secrétariat, et Bulté, receveur municipal.

Le prix de base était fixé à 30 fr. les 100 kilog. pour les plombs en tables et les gros tuyaux, et à 33 fr. les 100 kilog pour les petits. Il a été déposé quatre soumissions :

MM. Guyot et Depoisse, de Lille, rabais 8,25 par 100 fr ; Bigotte, représentant la Compagnie Asturienne, 10 0/0; Decroix et Godin, de Lille, 10,50 0/0; Eugène Déplechin, de Lille, 11,05 adjudicataire.

Menaces de mort contre un garde-champêtre. — Le garde-champêtre Verschelden, du Blanc-Seau, avait relevé une contravention, pour ivresse, à la charge d'un des frères de Charles Delescluse, âgé de 26 ans, apprêteur, demeurant rue Florin. Celui-ci, en apprenant la nouvelle, devint furieux, s'arma d'une broche de filature effilée comme un poinçon, emmanchée d'une poignée de bois, et partit à la recherche du garde pour lui faire son affaire, disait-il.

Le garde Henri Engelaere, heureusement, rencontra le forcené et lui demanda ce qu'il comptait faire de son arme ; l'autre ne cacha pas son dessein ; et, malgré sa résistance, on ne le laissa pas aller plus loin. L'arrestation a été maintenue.

Petits faits de police.— Ils étaient trois : un cocher et deux ferblantiers, âgés de 22, 24 et 26 ans; leurs occupations ne leur avaient pas permis de faire le Mardi-Gras, et ils voulurent se rattraper le mercredi des Cendres.

L'agent de police Leman les rencontra, à 5 heures du soir, rue de Gand, travestis et masqués, et se livrant à toutes sortes d'excentricités, à peine tolérées en temps de carnaval.

Ils durent abandonner aussitôt leurs oripeaux avec la perspective de passer prochainement en simple police.

A la frontière.— Jeudi, à 1 heure 1/2 de l'après-midi, 23 expulsés et 4 extradés sont arrivés en voiture cellulaire à la gare de Tourcoing et ont été immédiatement dirigés sur la gendarmerie, et de là à la frontière de Mont-à-Leux. Les extradés sont :

Marie Pardoon, femme Deryck, âgée de 36 ans, poursuivie par le Parquet de Bruxelles pour excitation à la débauche. Jean-Baptiste Pierre Colin, 57 ans, paveur, domicilié à Wattrelos, poursuivi pour vols, escroqueries et tentatives de vols, par le même Parquet. Louise Chambard, âgée de 41 ans, et son fils Camille, 18 ans, de Courtrai, inculpés de vols et de complicité de vols par recel.

Des 23 expulsés, 18 avaient été condamnés pour vols, et 5 pour fraude, mendicité et vagabondage; le dernier, arrêté à Senlis, Alphonse Braedt, d'Audenarde, est poursuivi en Belgique pour coups à son père.

Les autres avaient été condamnés au Havre, Toulouse, Montdidier, Arras, Beauvais, Caen, Laon, Pontoise, Péronne et Neufchâtel.

Un ouvrier arrêté à la frontière pour contrebande. — Jeudi, à 5 heures 1/2 du matin, Bruno Kimpe, âgé de 36 ans, de Rolleghem, qui se rendait à son travail à Tourcoing, a été arrêté au bureau de douanes de la Marlière ; il a été, à la visite, trouvé nanti de 270 allumettes chimiques de contrebande.

Bondues. — *Collision entre deux voitures.* — Jeudi vers 11 heures du matin, une collision qui aurait pu avoir de plus graves conséquences s'est produite, sur la route nationale de Lille à Ostende, à l'intersection avec la route stratégique de Wambrechies, entre une voiture conduisant des porcs sur le marché de Lille et une autre voiture appartenant à M. A. D..., marchand de liqueurs à Roubaix, venant de Wambrechies; la première de ces voitures conduite par un cheval et un mulet qui couraient à grande vitesse, a été se jeter sur celle du marchand de liqueurs qui se trouvait pesamment chargée. Heureusement, les conducteurs de ces voitures en ont été quittes pour la peur; le mulet seul a eu la jambe cassée; on a dû l'abattre dans la soirée.

— *Chasse en temps prohibé.* — C'est sur les terres dépendant des propriétés de M. De la Serre, que de nombreux témoins ont pu voir, dimanche dernier, plusieurs individus marchant en ligne, entre les pavés de la Vigne et des Frihaux, et chassant devant eux perdrix et lièvres, qui partaient ainsi dans la direction opposée, où se trouvaient trois chasseurs armés de fusils, postés de manière à former un vaste triangle : le premier était embusqué dans le fossé qui sert de limite aux communes de Wambrechies, Linselles et Bondues ; le second se tenait contre le pignon de la maison située à l'angle des deux pavés, et le troisième, sur le pavé de la Vigne. Quand il partait une pièce de gibier, les rabatteurs avertissaient en sonnant de la trompette.

Chasseurs et rabatteurs sont tous de Linselles : l'un des tireurs se trouvera en récidive, car il vient d'être condamné, à Lille, pour le même fait.

La gendarmerie de Tourcoing a commencé l'enquête, qui devra être complétée par les gendarmes d'Halluin.

Marcq en Barœul. — *Un accident d'usine.* — Mercredi vers 2 heures de l'après-midi, le jeune Alphonse Berna, occupé à la corderie de M. Jules Delos-Salembier, à enduire de savon les cordes transmettant le mouvement à une poulie, a eu le bras gauche pris et fortement comprimé; malgré l'horrible douleur qu'il ressentait, ce garçon a lui-même, en se servant de la main droite, déclenché pour arrêter le mouvement de la poulie.

M. le docteur Ducroquet a pansé et recousu les chairs; jusqu'ici rien ne fait supposer que des complications puissent se produire dans l'état de la jeune victime, état aussi satisfaisant que possible.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

LILLE

La suppression du privilège des bouilleurs de cru. — MM. des Rotours, Le Gavrian, Ernest Loyer, Plichon, Cochin, de Montalembert, etc., députés du Nord, ont déposé dès hier soir, en conformité des vœux émis par la réunion de Lille, les amendements suivants à la loi des finances :

Loi de finances : Art. 13. Rédiger ainsi cet article :

« Tout producteur d'alcool, eaux-de-vie, esprits, quelle que soit la matière première par lui utilisée, devra, avant toute opération, faire une déclaration au bureau de la régie.

» Cette déclaration indiquera la nature et la quantité des matières à distiller, le lieu de l'opération et sa durée approximative. Il sera délivré un récépissé de la déclaration. »

Ces amendements ont pour but la suppression du privilège des bouilleurs de cru et l'égalité de tous les producteurs d'alcool devant l'impôt.

Un rédacteur de l'*Echo* a eu une conversation avec M. Vel-Durand, préfet du Nord, revenu, mercredi soir, de Paris; voici une partie du récit de cette entrevue :

« La manifestation a eu lieu. S'il avait été présent, M. le préfet n'eût pu qu'assurer les protestataires qu'il transmettrait en les appuyant, leurs réclamations au gouvernement. Il n'aurait pu rien ajouter, d'ailleurs, que les intéressés ne sussent déjà.

» Ils n'ignorent pas les dispositions du ministère et de M. Ribot en particulier sur la question. M. le président du Conseil les a fait connaître de vive voix la semaine dernière, lorsqu'il reçut les délégations de la Société des Agriculteurs du Nord, de la Fédération des sociétés agricoles du Pas-de-Calais, les sénateurs et députés de notre région, venus pour lui soumettre leurs doléances.

» Il s'était également expliqué à ce sujet le 13 février dans l'audience qu'il accorda aux délégations de nombreuses sociétés, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs syndicats du Nord venant réclamer l'abolition du privilège des bouilleurs de cru.

» La Chambre sera saisie de la question par le gouvernement.

» Quant à la manifestation d'hier, elle a sa très grande importance, car elle prouve combien cette question passionne les agriculteurs de notre région, et aussi que le Nord est résolu à défendre ses intérêts; mais peut-être la forme qu'elle a revêtue a-t-elle quelques inconvénients.

» Les manifestations dans la rue ne sont guère souhaitables; on les a toujours déconseillées. Si l'usage s'en généralisait, elles pourraient, à certains moments, créer de gros embarras, car ce que l'on permet aux uns ne peut être défendu aux autres et les socialistes, par exemple, se basant sur les précédents, pourraient à leur tour organiser de ces promenades, qui seraient peut-être calmes, mais qui soat toujours susceptibles de devenir tumultueuses.

» M. le préfet recevra avec grand plaisir, samedi, la délégation des protestataires, et les assurera de tout son concours pour appuyer auprès du gouvernement leurs légitimes revendications. »

Arrestation à Lille d'un escroc parisien. — La police de Lille recevait dernièrement l'ordre de rechercher dans notre ville un employé de commerce, Eugène Boutillier, âgé de 36 ans, inculpé de nombreuses escroqueries à Paris. Un mandat de M. Rublaud, juge d'instruction, avait été lancé dernièrement contre cet escroc, et ce sont deux agents de la sûreté parisienne, venus tout exprès à Lille pour opérer cette arrestation, qui ont cueilli Boutillier hier après-midi dans la rue Auber.

Les deux agents sont repartis à Paris cette après midi avec leur prisonnier.

Une grosse affaire. — Jeudi, dans la matinée et dans l'après-midi, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Duparc, de M. Capon, syndic des faillites et de plusieurs agents de la sûreté, a fait une descente de justice dans une maison de banque de la ville à la suite de nombreuses plaintes qui avaient été adressées au parquet.

Il ne s'agit, hâtons-nous de le dire, d'aucune des banques importantes de notre ville. Nous reviendrons du reste sur cette affaire.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
— COURS du Vendredi 1er Mars 1895 —

SARDINES FUMÉES, 15 cent. la douzaine
Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,75 la douz.
Soles à la gelée, 0,75 c. la portion
Raie à la gelée 0,50 la portion
Véritables keapers harengs fumés sans sel, 0,15

Crustacés		Marée fraîche	1/2 k
Langoustes extra « à »» fr.		Cabillaud	1,00
Homards (gros) »,» »'»» à »» f.		Maquereaux	»,»»
Crabbes.. usine. 0,00 et 0,»»		Soles	2,40
Ecrevisses (moy.) 0,.. et 0,00		Turbots	1,75
Escargots. la douz.	et 0,75	Bar	»,»»
HUITRES	la douz.	Barbue	1,75
Arcachon 0,00 ; extra...	1,00	Raies	0,90
Marennes blanches extra	1,50	Flotte	»,»»
Anglaises (extra-fines).	2,00	Rougets	»,»»
Moules ....(le kilo).	0,15	Carrelets (pleis)	»,»»
Salaisons		Truite saumonée	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	1,30	Anguilles de rivière	»,»»
Morue nouvelle . le 1/2 k.	0,75	Anguilles de mer	»,»»
Harengs saurs à 05 2p 15c	0,10 pièce	Vives	»,»»
Harengs salés 2 p 15 c.	0,10 c. pièce	Saumon blanc	1,25
Craquelots,	0,00 la pièce	Crevettes	»,»»
GROS ET DÉTAIL		Brochet (eau douce)	»,»»
		Merlans	0,85
		Eperlans	1,25
		Merluches	»,»»
		Harengs frais,	0,10

Filets harengs saurs, huile d'olive, à 10 c. pièce. — Anchois de Norwège, à 0,05 c. — Anchois au sel blanc, 2 fr. le 1/2 kilo.
Saumon frais de Hollande 3,50 le 1/2 k.
Huîtres d'Ostende, 2 fr. la douzaine

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 28 février.* — Bande de perturbateurs. — Dimanche dans la soirée, plusieurs individus étaient entrés dans l'estaminet tenu par Mme Deschamps, rue de la Chaussée à Roubaix : après avoir pris force libations, ils